RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE (CIVP)

Le CIVP a demandé une extension de son accord triennal 2016-2018 portant notamment sur des cotisations financières.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante *:* consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message *« CIVP 2016-2018 » ;*

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE	C.I.V.P.
Période	2016
I. - Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164 (4) du règlement n° 1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
a) Connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action (s) : Recueil, analyse et diffusion des informations économiques amont (production) et aval (commercialisation)	388.680
b) Règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales ; Objet et description de la ou les action (s) :	
c) Elaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union ; Objet et description de la ou les action(s) : Elaboration, suivi et enregistrements des contrats de 1ère vente de vin entre opérateurs	17.150
d) Commercialisation ; Objet et description de la ou les action(s) :	
e) Protection de l'environnement ; Objet et description de la ou les action (s) :	
f) Actions de promotion et de mise en valeur de la production ; Objet et description de la ou les action(s) : Actions de communication et promotion en France (relations Presse – Publicité – Organisation d'événements – Partenariats professionnels et grand public – Création d'outils de communication et d'objets promotionnels - Réseaux sociaux) et à l'étranger (USA – Canada – Royaume Uni – Brésil – Chine et Asie du sud est) Participation à des salons internationaux	3.990.670

g) Mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques ; Objet et description de la ou les action(s) : Participation au programme de recherche national sur les maladies du bois	14.860
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique ; Objet et description de la ou les action(s) : Convention avec le centre du rosé sur la valorisation des rosés de Provence (recherche de typicité – comparaison qualitative des rosés du monde – communication et diffusion des résultats)	205.770
i) Etudes visant à améliorer la qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) : Convention avec le centre du rosé sur l'optimisation des systèmes et procédés de production pour le vin rosé de Provence – travail sur l'optimisation du rendement ; suivi aval qualité	99.460
j) Recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement ; Objet et description de la ou les action(s) : Etude du centre du rosé sur la réduction des intrants et sous-produits ; participation à l'étude nationale sur la recherche de matériaux au contact du vin	27.160
k) Définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage ; Objet et description de la ou les action(s) :	
l) Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) :	

m) Santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments ; Objet et description de la ou les action(s) :	
n) Gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) :	
II. - Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés La CVO est appelée au vu des sorties de chais déclarées sur la DRM à 100% auprès du producteur	CVO : - Côtes de Provence : 3.41 €/hl - CDP Fréjus : 3.41 €/hl - CDP Ste Victoire : 4.41 €/hl - CDP La Londe : 6.61 €/hl - CDP Pierrefeu : 3.41 €/hl - Coteaux d'Aix en Provence : 2.91 €/hl - Coteaux Varois en Provence : 3 €/hl
Signature du président de l'organisation interprofessionnelle, **Alain BACCINO**	

ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE	C.I.V.P.
Période	2017
I. - Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164 (4) du règlement n° 1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
a) Connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action (s) : Recueil, analyse et diffusion des informations économiques amont (production) et aval (commercialisation)	410.000
b) Règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales ; Objet et description de la ou les action (s) :	
c) Elaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union ; Objet et description de la ou les action(s) : Elaboration, suivi et enregistrements des contrats de 1ère vente de vin entre opérateurs	20.000
d) Commercialisation ; Objet et description de la ou les action(s) :	
e) Protection de l'environnement ; Objet et description de la ou les action (s) :	
f) Actions de promotion et de mise en valeur de la production ; Objet et description de la ou les action(s) : Actions de communication et promotion en France (relations Presse – Publicité – Organisation d'événements – Partenariats professionnels et grand public – Création d'outils de communication et d'objets promotionnels - Réseaux sociaux) et à l'étranger (USA – Canada – Royaume Uni – Brésil – Chine et Asie du sud est) Participation à des salons internationaux	4.000.000

g) Mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques ; Objet et description de la ou les action(s) : Participation au programme de recherche national sur les maladies du bois	20.000
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique ; Objet et description de la ou les action(s) : Convention avec le centre du rosé sur la valorisation des rosés de Provence (recherche de typicité – comparaison qualitative des rosés du monde – communication et diffusion des résultats)	200.000
i) Etudes visant à améliorer la qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) : Convention avec le centre du rosé sur l'optimisation des systèmes et procédés de production pour le vin rosé de Provence – travail sur l'optimisation du rendement ; suivi aval qualité	100.000
j) Recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement ; Objet et description de la ou les action(s) : Etude du centre du rosé sur la réduction des intrants et sous-produits ; participation à l'étude nationale sur la recherche de matériaux au contact du vin	30.000
k) Définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage ; Objet et description de la ou les action(s) :	
l) Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) :	

m) Santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments ; Objet et description de la ou les action(s) :	
n) Gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) :	
II. - Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés La CVO est appelée au vu des sorties de chais déclarées sur la DRM à 100% auprès du producteur	CVO : - Côtes de Provence : 3.44 €/hl - CDP Fréjus : 3.44 €/hl - CDP Ste Victoire : 4.44 €/hl - CDP La Londe : 6.64 €/hl - CDP Pierrefeu : 3.44 €/hl - Coteaux d'Aix en Provence : 2.94 €/hl - Coteaux Varois en Provence: 3.03 €/hl
Signature du président de l'organisation interprofessionnelle, **Alain BACCINO**	

ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE	C.I.V.P.
Période	2018
I. - Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164 (4) du règlement n° 1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
a) Connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action (s) : Recueil, analyse et diffusion des informations économiques amont (production) et aval (commercialisation)	410.000
b) Règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales ; Objet et description de la ou les action (s) :	
c) Elaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union ; Objet et description de la ou les action(s) : Elaboration, suivi et enregistrements des contrats de 1ère vente de vin entre opérateurs	20.000
d) Commercialisation ; Objet et description de la ou les action(s) :	
e) Protection de l'environnement ; Objet et description de la ou les action (s) :	
f) Actions de promotion et de mise en valeur de la production ; Objet et description de la ou les action(s) : Actions de communication et promotion en France (relations Presse – Publicité – Organisation d'événements – Partenariats professionnels et grand public – Création d'outils de communication et d'objets promotionnels - Réseaux sociaux) et à l'étranger (USA – Canada – Royaume Uni – Brésil – Chine et Asie du sud est) Participation à des salons internationaux	4.000.000

g) Mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques ; Objet et description de la ou les action(s) : Participation au programme de recherche national sur les maladies du bois	20.000
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique ; Objet et description de la ou les action(s) : Convention avec le centre du rosé sur la valorisation des rosés de Provence (recherche de typicité – comparaison qualitative des rosés du monde – communication et diffusion des résultats)	200.000
i) Etudes visant à améliorer la qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) : Convention avec le centre du rosé sur l'optimisation des systèmes et procédés de production pour le vin rosé de Provence – travail sur l'optimisation du rendement ; suivi aval qualité	100.000
j) Recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement ; Objet et description de la ou les action(s) : Etude du centre du rosé sur la réduction des intrants et sous-produits ; participation à l'étude nationale sur la recherche de matériaux au contact du vin	30.000
k) Définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage ; Objet et description de la ou les action(s) :	
l) Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) :	

m) Santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments ; Objet et description de la ou les action(s) :	
n) Gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) :	
II. - Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés La CVO est appelée au vu des sorties de chais déclarées sur la DRM à 100% auprès du producteur	CVO : - Côtes de Provence : 3.42 €/hl - CDP Fréjus : 3.42 €/hl - CDP Ste Victoire : 4.42 €/hl - CDP La Londe : 6.62 €/hl - CDP Pierrefeu : 3.42 €/hl - Coteaux d'Aix en Provence : 2.92 €/hl - Coteaux Varois en Provence:3.01 €/hl
Signature du président de l'organisation interprofessionnelle, **Alain BACCINO**	